

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Discours de S. A. S. le Prince Albert 1^{er} à la Fédération
Nationale de la Mutualité française.

CONSEILS COMMUNAUX :

Election d'un Adjoint.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Réceptions du Nouvel An.
Concours pour l'emploi de dame téléphoniste.

ECHOS ET NOUVELLES :

Etat des condamnations prononcées par le Tribunal
Correctionnel.
Tir aux Pigeons de Monaco.
Golf de Monte Carlo.
Mouvement du Port de Monaco.

LA VIE ARTISTIQUE :

Théâtre de Monte Carlo.

MAISON SOUVERAINE

La Fédération nationale de la Mutualité française avait organisé, le dimanche 22 décembre 1912, un banquet en l'honneur de M. Léopold Mabileau, à l'occasion de sa promotion au grade de commandeur de la Légion d'Honneur.

Le banquet a eu lieu au Palais-d'Orsay, sous la présidence de M. Emile Loubet, assisté du Prince de Monaco. MM. Antonin Dubost, président du Sénat; Paul Deschanel, président de la Chambre; Paul Strauss, sénateur; Paul Boncour, député; Merlin, gouverneur général de l'Afrique occidentale; Chastenet, Siegfried y assistaient. M. Léon Bourgeois, ministre du Travail, s'était fait représenter par M. Richard, directeur de la Mutualité.

S. A. S. le Prince a prononcé le discours suivant :

« Monsieur le Président,
« Mesdames, Messieurs,

« Lorsque le gouvernement de la France jugea Léopold Mabileau digne d'un haut témoignage de son estime, ce témoignage ne visait pas seulement le grand mutualiste, mais aussi l'homme dont l'esprit bienfaisant a développé un sentiment plus généreux encore que celui de la mutualité nationale : celui de la solidarité internationale qui, un jour, préservera les peuples de bien des maux causés maintenant par des préventions injustifiées ou par des traditions surannées. C'est pourquoi la pensée des mutualistes suit ardemment la marche hésitante du principe de l'arbitrage pendant la période actuelle de sa croissance ; c'est pourquoi elle recherche avec toute sa gratitude les hommes qui entraînent leurs concitoyens sur ce chemin éclairé par une reconfortante lumière.

« Car l'alliance des deux principes d'arbitrage et de mutualité, basés sur les plus glorieuses conquêtes de la civilisation, doit devenir l'un des meilleurs guides de la Société moderne, en abolissant l'esprit guerrier qui figure parmi les principales causes de la misère si vigoureusement combattue par nos associations. Or, Messieurs, voyez quel terrain ces grandes idées ont franchi déjà : la mutualité réunit en Europe vingt-cinq ou trente millions de travail-

leurs qui les comprennent de mieux en mieux, et l'arbitrage a rallié la plupart des hommes supérieurs dont le caractère est indépendant des spéculations étroites.

« Incontestablement, les hommes qui se sont illustrés dans le progrès de la civilisation, ceux qui ont étudié les moyens de soustraire leurs semblables au plus grand nombre possible de maux, les bienfaiteurs de l'Humanité sont d'accord pour déplorer l'intervention des armes quand la mésintelligence surgit entre des peuples : pour maudire la guerre qui ose encore, au vingtième siècle, briser la vie des familles et détruire l'œuvre des travailleurs. Nous qui voulons augmenter le patrimoine de la Justice, de la Science et de la Raison, nous devons agir avec toutes nos forces dans ces crises qui tourmentent le monde à ses périodes de transition.

« Nos principes inattaquables doivent éclairer l'Europe : l'Europe où germèrent les éléments de la plus haute philosophie, de la liberté individuelle et des peuples, de l'hygiène sociale et de la santé publique, et qui permet que trois cent mille hommes soient hachés en deux mois sur son domaine : l'Europe qui, malgré sa puissance, n'a empêché ni le maintien d'un régime barbare sur des peuples lui appartenant, ni la catastrophe terminale qui devait l'éclabousser elle-même lorsque ces peuples, soulevés par la force d'une vie latente, se dresseraient dans un mouvement superbe de courage et de volonté.

« Alors, devant le charnier qu'elle porte sur son sein comme un enfer où les pires instincts endormis dans la nature humaine se sont déchaînés après les batailles, devant ce signe de déchéance et d'impuissance, l'Europe ne trouve rien de mieux que la menace d'une guerre plus générale, de ruines plus étendues ! Mais la conversion du sentiment public sur la vanité des guerres avec leurs enchaînements, leurs recommencements et leurs revanches, la pensée qu'un tribunal d'arbitres peut abolir pour toujours la prépondérance capricieuse et instable d'une force armée ; la compréhension plus nette parmi les masses populaires qu'une sentence prononcée dans le recueillement, la sagesse et l'expérience par des hommes indépendants, consacrés à l'étude des questions internationales et sociales, n'est pas moins acceptable pour un peuple que celles des juges ne l'est pour une famille ; l'évolution qui marque dès maintenant son empreinte sur toutes les consciences imposeront bientôt une direction nouvelle à la politique internationale. Et l'œuvre s'accomplira par la sagesse de tous ou par la brutalité révolutionnaire.

« Je ne parle pas ainsi pour diminuer la grandeur des peuples martyrs qui viennent de briser un joug cruel. La guerre devenait juste, puisque l'Europe tolérait que ces peuples fussent indéfiniment sacrifiés et faisait plier les justes revendications de leur solidarité confraternelle devant les calculs d'une politique inhumaine. La responsabilité du spectacle douloureux qu'il a fallu donner au monde, pour faire cesser un défi maintenu pendant plusieurs siècles devant le berceau de la société moderne, appartient à ceux qui, par le fait d'une volonté collective, auraient pu, dès longtemps, changer en un domaine fertile pour la civilisation ces provinces enlevées jadis à des races voisines des nôtres et livrées aux tourments de l'esclavage.

« Mais la force nouvelle qui concentre en elle-même tant de logique et de raison : le principe de l'arbitrage se dégage du deuil qui plane aujourd'hui sur le cœur des hommes éclairés, et s'impose plus fermement à la conscience humaine après cette leçon humiliante et menaçante. Elle s'impose avec la promesse de supprimer l'injustice qui pèse sur les peuples vaincus, la mauvaise foi qui préside aux traités conclus sous la pression d'une force, et le malaise qui trouble sans cesse l'œuvre du travail.

« Pour les défenseurs de la paix qui veulent ennoblir l'humanité, puisque la nature a laissé aux animaux seuls des armes pour s'entretenir ; pour des millions d'êtres qui veulent éloigner de leurs mœurs la plus primitive des traditions ; enfin, pour ceux qui veulent s'élever le plus haut possible au-dessus de l'homme des cavernes, l'arbitrage est une protection contre la force ignorante qui cherche souvent à rompre le ressort formé par le travail des siècles dans la nature d'une race.

« Car la force est rarement une bonne conseillère des hommes et des nations ; et pendant que de grands Etats européens se menacent, il en est de petits qui donnent mieux la mesure du progrès accompli par la pensée. Hier, dans une manifestation grandiose, des hommes appartenant aux nationalités les plus diverses recevaient des mains d'un roi scandinave la récompense des prix Nobel, qui distingue à tout jamais les grandes intelligences guidées par un grand cœur vers le but le plus élevé de la vie humaine.

« Cependant, à chaque période de son histoire, la France répand dans le monde les idées les plus généreuses ; c'est pourquoi je parle comme je le fais aujourd'hui à cette élite du peuple français, tandis qu'elle célèbre le mérite d'un homme entièrement consacré à la bienfaisance et à la haute culture.

« Dans cette atmosphère puissante, je suis à l'aise pour constater que l'instrument capable de supprimer la plus cruelle et la plus vaste des misères humaines existe. Il faut que tous les milieux sociaux le sachent : un conflit tel que celui dont les conséquences menacent la paix et le travail de l'Europe entière peut être réglé par la Cour de La Haye sans atteinte pour la fierté d'aucune des parties qui seraient de bonne foi.

« Mais si l'on invoquait les complications de ce cas pour le soustraire au jugement d'hommes impartiaux et illustres, il y aurait un moyen de détruire cet argument et qui arrêterait l'émotion anxieuse dont l'Europe souffre mortellement. C'est une prompt déclaration des grandes puissances intéressées, annonçant que de toute façon, la guerre ne s'étendra pas autour de la question balkanique et que, une fois pour toutes, la Cour de La Haye se prononcera souverainement sur les points qui n'auront pas pu être réglés dans une conférence, étant entendu que ces puissances, loyalement consentantes à ne pas abriter de coupables ambitions derrière la lettre des traités, auront préalablement conféré aux arbitres les pouvoirs d'amiables compositeurs.

« Ce serait une application nouvelle du principe de l'arbitrage, et si une pareille déclaration était obtenue, notre vieux continent imposerait à tous les peuples un exemple de sagesse et de progrès, tandis qu'il gagnerait, au milieu de la reconnaissance

mondiale, la première place dans la civilisation moderne.

« Le calme et le travail reprendraient avec une confiance pour longtemps assurée. Et la solennité qui nous réunit laisserait dans l'histoire des hommes une trace glorieuse. »

Après ce discours vivement applaudi, des allocutions ont été prononcées par MM. Galli, président du Conseil municipal ; Strauss, sénateur ; Paul Deschanel, président de la Chambre.

Puis, M. Loubet a pris la parole. Il a conseillé aux mutualistes de repousser toute fêruler administrative. Il a porté la santé des femmes de France qui sont les meilleures inspiratrices de l'épargne nationale.

CONSEILS COMMUNAUX

Le Conseil Communal de La Condamine a procédé, le 21 décembre courant, à l'élection d'un Adjoint au Maire, en remplacement de M. Théodore Gastaud, décédé.

Le vote a donné les résultats suivants :

Votants : 7.

Majorité absolue : 4.

Ont obtenu :

M. Antoine Marsan..... 5 voix.

M. Eugène Marquet.... 1 —

Bulletin blanc..... 1 —

En conséquence, M. Antoine Marsan, ayant obtenu la majorité absolue des votants, a été élu Adjoint au Maire de La Condamine.

AVIS & COMMUNIQUÉS

M. le Premier Président de la Cour d'Appel ne recevra pas le Premier Janvier.

* * *

M. le Procureur Général ne recevra pas à l'occasion du Nouvel An.

SERVICE DES TÉLÉPHONES

AVIS

Conformément aux dispositions de l'arrêté de S. Exc. le Gouverneur Général en date du 16 mars 1910, un examen en vue de classer deux candidates aux emplois de dames « aides des Téléphones » aura lieu le 20 janvier prochain, dans les conditions fixées par l'arrêté précité.

Les demandes devront parvenir au plus tard le 10 janvier, à 4 heures du soir, à M. le Directeur des Téléphones.

Au cas où, par suite de l'insuffisance des candidates, cet examen n'aurait pas donné de résultats, un nouvel examen aurait lieu dans les conditions prescrites à l'article 6 du dit arrêté.

La composition du comité d'examen sera donnée ultérieurement.

Les articles 2 et 3 de l'arrêté sus-visé sont ainsi conçus :

ART. 2. — Les dames employées se recrutent par voie de concours.

Pour être admises à concourir les postulantes devront :

1° Justifier qu'elles sont de nationalité monégasque ;

2° Etre agréées par S. A. S. le Prince ;

3° Posséder l'aptitude physique nécessaire et n'avoir aucune infirmité ;

4° Etre âgées de 18 ans au moins et de 25 ans au plus le premier janvier de l'année où a lieu le concours.

ART. 3. — Le dossier de candidature comprend les pièces suivantes :

1° Une demande d'admission au concours, établie par la postulante sur papier timbré ;

2° Une expédition de son acte de naissance ;

3° Un certificat d'aptitude physique délivré par un médecin assermenté constatant qu'elle a été vaccinée

et revaccinée depuis moins de six ans et qu'elle n'a pas d'infirmité ;

4° Un certificat du Maire de sa commune constatant qu'elle est de bonne vie et mœurs et de nationalité monégasque ;

En outre, les femmes mariées doivent fournir une expédition de leur acte de mariage et un certificat indiquant que leur mari est Monégasque, et les femmes divorcées, un extrait de l'acte de divorce.

Toutes ces pièces doivent être sur papier timbré et dûment légalisées.

Les demandes sont adressées à M. le Directeur des Téléphones, chargé d'examiner et de faire compléter, s'il y a lieu, les dossiers individuels des postulantes.

ÉCHOS & NOUVELLES DE LA PRINCIPAUTE

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Dans son audience du 24 décembre 1912, le Tribunal Correctionnel a prononcé les condamnations suivantes :

P. J., garçon livreur, né le 26 mai 1889, à Pieve di Teco (Italie), ayant demeuré à Monaco et actuellement à Pieve di Teco, deux mois de prison (par défaut), pour abus de confiance ;

B. M.-C.-T., veuve M., marchande de poissons, née le 16 février 1854, à La Turbie (France), demeurant à Monte Carlo, 100 francs d'amende (par défaut), pour mise en vente de comestibles corrompus (récidive légale) ;

D. M., colporteur, né le 30 mai 1885, à Champniers (France), demeurant à Nice, quinze jours de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à arrêté d'expulsion ;

G. J., chauffeur-mécanicien, né le 12 août 1890, à Nice, y demeurant, 50 francs d'amende, pour infraction à l'Ordonnance sur les voitures automobiles. S. J., veuve P., âgée de 43 ans, rentière, demeurant à Nice, déclarée civilement responsable.

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Mercredi 18 décembre, le Prix de la Côte d'Azur (série) a réuni 24 tireurs. MM. Morize à 29 mètres et Lawton à 26 m. 1/4, tuant 7 sur 7, premiers, partagent 5.030 francs. M. Duccillo à 26 m. 1/4, tuant 6 sur 7, troisième, gagne 1.250 francs. M. Amedeo à 24 mètres, tuant 4 sur 5, quatrième, gagne 1.000 francs. — Autres Poules gagnées par MM. Gagliardi, Asti, Duccillo, Lawton, Nemo.

Vendredi 20, le Prix de Nice (handicap) a réuni 24 tireurs. MM. Asti à 27 m. 1/2, Gagliardi à 28 m. 1/2 et Flip à 27 mètres, tuant 10 sur 10, partagent les trois premières places. — Autres Poules gagnées par MM. Asti, Gagliardi, Gury, Ducourneau, Duccillo.

Lundi 23, le Prix d'Hiver (distance fixe) a réuni 13 tireurs. MM. Gagliardi, Nemo et Viganego, tuant 11 sur 11, partagent les trois premières places. — Autres poules gagnées par MM. Morize, Viganego, Balestre, Duccillo.

Mardi 24, 17 tireurs ont pris part au Prix de Noël (handicap). MM. Amedeo à 24 m. 3/4, Boin à 27 mètres et Morize à 30 m. 3/4, tuant 4 sur 4, partagent les trois premières places. — Autres poules gagnées par MM. Flip, Meato, Morize, Deloy, Lawton.

Vendredi 27, 18 tireurs ont pris part au Prix de Cannes (handicap). MM. Ducourneau à 22 mètres, Lawton à 29 m. 1/2 et Paccard à 23 mètres, tuant 5 sur 5, partagent les trois premières places. — Autres poules gagnées par MM. Boin, Pitto, Lawton, Deloy.

GOLF DE MONTE CARLO

Malgré le temps peu favorable, la Médaille de bronze mensuelle réunissait sur les links plusieurs partants : le Duc de Leeds, Colonel Sumett, M. Toussier, Capitaine Pountney, etc.

La meilleure carte fut rendue par le Capitaine Pountney. Nous ne pouvons que constater le croissant succès qu'obtient chaque jour le Golf de Monte Carlo qui tend à devenir le rendez-vous des meilleurs golfs de la Colonie étrangère de la Riviera.

Parmi les derniers abonnés à la saison : M. le Duc de Leeds, M. le Baron Foache, Mlle Voyé, M. et Mme R.-W.

Hudson, M. G. Coltin Withe, M. H. Burroughs, M. A.-T. Clerk, M. F.-S. York.

Abonnés à la semaine : Hon. Charles Russel, Sir Robert Hudson, Miss Doroty Hudson.

Joueurs à la journée : M. P. du Cross, M. A.-L. Graham, M. Carr.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 11 au 18 Décembre 1912 :

Vapeur Franconia, anglais, cap. Smith, venant d'Alger, — passagers.

Vapeur Ymer, norvégien, cap. Meyer, venant de Sunderland, — houille.

Vapeur Primo, italien, cap. Vago, venant d'Oneglia, — blé.

Vapeur Secondo, italien, cap. Gavi, venant d'Oneglia, — blé.

Vapeur Amphion, français, cap. Ceccalini, venant de Cannes, — marchandises.

Yacht à vapeur Geisha, français, cap. Clochon, venant de Nice.

Tartane Pierre, français, cap. Toscano, venant de Saint-Tropez, — vin.

Tartane Côte-d'Azur, français, cap. Giordana, venant de Saint-Tropez, — sable.

Tartane Marie-Jeanne, français, cap. Bresse, venant de Saint-Tropez, — sable.

Tartane Trois-Frères, français, cap. Bain, venant de Saint-Tropez, — sable.

Tartane Saint-Louis, français, cap. Jourdan, venant de Saint-Tropez, — sable.

Départs du 11 au 18 décembre :

Vapeur Franconia, allant à Naples, — passagers.

Vapeur Ymer, allant à Saint-Raphaël, — sur lest.

Vapeur Primo, allant à San-Remo, — sur lest.

Vapeur Secondo, allant à San-Remo, — sur lest.

Vapeur Amphion, allant à Marseille, — sur lest.

Yacht à vapeur Geisha, allant à Nice.

Tartane Pierre, allant à Menton, — sur lest.

Quatre tartanes allant à Saint-Tropez, — sur lest.

LA VIE ARTISTIQUE

THÉÂTRE DE MONTE CARLO

SAISON DE COMÉDIE

Sylla, tragédie en 4 actes de M. ALFRED MORTIER

M. Alfred Mortier, artiste volontaire et indépendant, très doué au point de vue dramatique, poète initié aux mystères de la beauté classique, se recommandant par un sentiment très vif des nécessités modernes, tout en étant un admirateur fervent de la tragique formule que Corneille rendit illustre au pays de France, M. Alfred Mortier, en un précédent ouvrage, *Marius vaincu*, avait dressé, en face de l'autorité vieillissante du généreux et enthousiaste vainqueur des Cimbres et des Teutons, la neuve renommée du froid calculateur et impitoyable Sylla. Du choc de ses deux fortes personnalités, si différentes de caractère, de sentiment et d'ambition, devait fatalement résulter la guerre sans merci qui conduisit Marius à sa perte. Les trois actes de *Marius vaincu*, secoués du frisson tragique, pleins de solides qualités, bien que certaines parties en fussent un peu lâchées, émurent violemment le public parisien et fixèrent l'attention de la critique, voilà deux années environ. Ses allures classiques, loin de nuire à cet ouvrage de choix, le servirent et l'entrevue de Marius avec Sylla — rencontre qui fait songer à la scène immortelle du *Cinna* de Corneille où Auguste interroge Cinna et Maxime sur le point de savoir s'il doit ou non garder l'empire, où Maxime et Cinna plaident avec éloquence l'un en faveur du peuple, l'autre en faveur de la suprématie de l'aristocratie — produisit, alors, une profonde impression. Cette figure complexe et grandiose de Sylla, indiquée sommairement dans *Marius vaincu*, ne pouvait manquer de passionner un auteur conscient de la valeur dramatique d'un personnage historique. Sylla, qu'à notre étonnement Corneille négligea de placer dans la galerie de ses héros sublimes, s'imposa despotiquement à l'esprit et au talent de M. Alfred Mortier.

Sylla ! Ce digne prédécesseur d'Octave, souple, adroit, sachant utiliser les circonstances et se servir des hommes, implacable par nécessité, généreux par politique, vigoureux dans ses haines, toujours maître de lui, n'hésitant pas à se noyer dans le sang pour assouvir ses vengeances et satisfaire son ambition, piétinant la plèbe, mais imbu de la grandeur de Rome en vrai fils de la Louve, Sylla est un type superbe du Romain antique sans peur et sans faiblesse. Mais en plus du rôle capital qu'il joua à Rome, de l'an 88 à l'an 79, ce qui magnifie Sylla, et nimbe sa physionomie dictatoriale d'une lueur énigmatique c'est son abdication extraordinaire. Sans qu'on sache pourquoi, à l'apogée de sa gloire, il résigna un jour le pouvoir souverain et, avec une simplicité d'un surprenant courage, rentra dans la vie privée, dédaigneux des colères exaspérées et des furieuses haines qu'il avait soulevées pendant ses années de puissance. Quel hautain mépris du peuple et quel orgueilleux sentiment du moi aristocratique révèlent une pareille attitude.

L'abdication de Sylla est un des plus magnifiques coups de théâtre de l'histoire.

* *

Est-ce bien une tragédie que ce *Sylla* de M. Alfred Mortier ? Moins affirmatif que l'auteur, assurément mieux qualifié que nous pour déterminer le genre auquel appartient son œuvre, nous nous garderons de nous prononcer. Dans *Sylla*, le cadre seul nous paraît être classique. En ce cadre assez élastique, M. Alfred Mortier nous semble avoir mis tout ce que son tempérament moderne le poussait à y introduire. Le romantisme y marque à son effigie telle scène (la scène de Roscius au 3^e acte ; — la mort de Faustus) ou tel personnage (Faustus) et il n'est pas niable que M. Alfred Mortier n'ignore rien de l'art shakespearien. *Sylla* est un drame d'accent romantique et d'aspiration moderne emprisonné dans un cadre classique de tragédie. Ceci constaté, sans ombre de velléité critique, il nous plaît de proclamer que *Sylla* forme un tout théâtral solide, d'une rare intensité dramatique, d'éloquente expression, d'où émerge en vigueur la magistrale figure du dictateur Sylla. La pièce tourne autour de cette figure inquiétante et dominante, peinte à fresque, avec des ombres et des lumières, avec un souci de vérité de pittoresque et de couleur tranchée et un raffinement de détails psychologiques qui éclairent magnifiquement les diverses faces de ce personnage central.

L'action de la « Tragédie » de M. Alfred Mortier, dans son sens général, ne s'éloigne pas des données de l'histoire. Elle est vraisemblable, si elle n'est pas rigoureusement vraie. L'anecdote sentimentale ou amoureuse est de pure invention, mais loin d'affaiblir l'unité d'impression de l'œuvre, elle la renforce et aide à mieux saisir certaines nuances du caractère de Sylla.

Fulvia, fille d'Ofella, vieux général ayant combattu sous les ordres de Sylla, est aimée de Faustus, fils du Dictateur. Ofella, dévoué à Sylla et croyant aveuglement en son amitié, se voit écarté par lui du Consulat qu'il convoitait. De plus, comme Ofella hésite quelque peu à s'incliner devant l'ordre du maître Sylla inscrit son nom sur une liste de proscription. On voit d'ici le conflit qui s'élève entre le Dictateur, irascible, jaloux et enfiévré d'autorité et le fils cherchant à défendre son amour en sauvant les jours menacés du vénérable auteur des jours de celle qu'il chérit. La discussion a lieu (c'est la scène la plus complètement belle de la pièce). Là, M. Alfred Mortier a su se maintenir à la hauteur de la situation. Les emportements fougueux et les accents pathétiques du jeune homme viennent se heurter contre la froide raison du père ; pourtant, par instants, l'on pressent que l'attendrissement gagne Sylla ; mais le Dictateur l'emporte sur le père. Prisonnier de sa fonction, Sylla n'a pas le droit de se laisser émouvoir. Il reste figé dans son rôle. Et cette scène où l'âme d'un despote, qui connaît les ressorts de la vie et n'a plus d'illusion sur rien ni sur personne pour avoir sondé la misère humaine et avoir fait le

tour de toutes ses faiblesses, opposée aux générosités d'un adolescent que grise les beaux mots de justice, d'honneur et de bonté, cette scène fait le plus grand honneur à M. Alfred Mortier. Elle est le point culminant de son ouvrage et l'attestation de sa supériorité comme auteur dramatique. D'ailleurs, les deux premiers actes de *Sylla* sont remarquables de concision dramatique, de vérité expressive, de netteté d'impression. Le vers nourri et coloré donne à la pensée un particulier relief et nous ne saurions dire combien, en ces deux actes fortunés, le morceau prend d'ampleur grâce au large développement de la sonorité lyrique. Les deux derniers actes s'évalent franchement de la formule tragique pour courir librement sur les routes du drame. Le troisième acte, notamment, hors d'œuvre souriant et clair, s'agrément de danse et de joies orgiaques. Il évoque à l'esprit ces romains de la décadence qui, tandis que Bysance mugissait de colère et s'angoissait de terreur, se couronnaient de fleurs et s'abandonnaient aux plaisirs de la vie factieuse et compliquée des civilisations à l'agonie.

Néron, au faite de ses folies, n'aurait pas trouvé mieux que Sylla faisant revêtir sa toge à Roscius et obligeant cet acteur à se substituer à lui pour recevoir le roi de Comagène. Fantaisie de despote aimant à se parodier lui-même ; mais fantaisie qui, dans l'occurrence, permet à Sylla de juger en philosophe l'inanité de la grandeur du pouvoir et d'en saisir les côtés puérils et mesquins.

Au dernier acte, l'inexorable justice inflige à Sylla le châtement du talion. Le dictateur féroce se sent pris d'un besoin de mansuétude et de pitié. Il veut faire grâce à Ofella et à sa fille, Fulvia (laquelle avec un noble courage a osé lui jeter le mépris à la face et, croyant en finir avec lui, n'a pas hésité à enfoncer le couteau dans le corps de son remplaçant, Roscius). Envahi par la générosité, Sylla entend que Rome respire et que les citoyens de la cité éternelle soient désormais à l'abri des proscriptions. Seulement, le crime tient Sylla et se révolte contre ses accès de clémence. Alors que le dictateur rêvait de faire grâce, de misérables exécuteurs de basses œuvres, mercenaires toujours prêts aux plus infâmes besognes, dans l'espoir de mériter le suffrage du maître, massacrent Ofella et Fulvia. En sorte que son passé accable Sylla et annihile sa volonté. Et, comme la moralité supérieure qui régit le monde dramatique, n'était pas encore satisfaite, le propre fils de Sylla, Faustus, en apprenant la nouvelle de la mort de sa bien-aimée, se tue. Cette fois, la coupe déborde. Sylla anéanti par le coup qui le frappe dans son affection la plus chère, fait un retour sur lui-même, se juge et dans un mouvement d'insondable lassitude et de douleur suprême, se dépouille des ornements de sa charge, résigne ses fonctions et, solitaire et désemparé, s'abandonne à l'amère consolation des larmes. Ce dénouement a de la grandeur et clot fortement l'ouvrage de tenue sobre et éloquente, infiniment noble et d'une belle élévation de pensée de M. Alfred Mortier.

Diverses silhouettes caractéristiques se mêlent à l'intrigue et aident à en faire mouvoir les ressorts. A un moment donné Cicéron, encore inconnu, se trouve en présence de ce Catilina dont, plus tard, il devait perpétuer la mémoire en ses fameuses catilinaires. Rien de plus curieux que la rencontre de ces deux hommes qui termine de façon originale le premier acte.

En tête de l'interprétation de la tragédie de M. Alfred Mortier se placent MM. Desjardins et Chambreuil qui incarnent les personnages de Sylla et d'Ofella à la perfection. A côté de ces remarquables artistes MM. Hervé, Grétilat, Vargas, Bonvallet, Campana, Boudrille, Bogar, Malavié, Ongier, Daltour fils, Grégoire et M^{lle} Gilda Darty surmènent qui leur talent, qui leur bonne volonté pour assurer à *Sylla* un ensemble d'interprétation qui ne soit pas indigne du second théâtre français.

Les décors de M. Visconti d'une magnificence inouïe, l'arrangement général et la mise en scène de M. Antoine ravirent les spectateurs. Et le succès de *Sylla*, légitimé par l'incontestée valeur de l'œuvre, fut éclatant.

Aux Jardins de Murcie

Pièce en 3 actes de JOSÉ FÉLIN Y CODINA
Traduction de MM. CARLOS DE BATTLE et A. LAVERGNE

Cette pièce d'une saveur étrange et de haute signification dramatique, peinture pittoresque et d'une saisissante réalité de la vie familière et héroïque des paysans de la péninsule Ibérique où le sentiment de l'honneur fut toujours si vivace, cette pièce ne laisse pas sommeiller l'intérêt, s'impose à l'esprit et atteint, au dernier degré de l'émotion par les moyens les plus simples. Nous connaissons peu d'ouvrage plus angoissant que ce drame sans complication, d'effet direct, puisant sa puissance d'impression dans une observation toujours exacte des mœurs campagnardes espagnoles et dans un accent de pure humanité que rehausse la saine notion du devoir poussée jusqu'à l'extrême.

Un reflet de splendeur tragique passe sur l'œuvre et tel personnage semble excéder les proportions ordinaires et venir en droite ligne de l'épopée. La campagne, elle aussi, a ses héros. Evidemment, la traduction française, adroite et fidèle, ne peut rendre la vigueur poétique du langage de l'auteur espagnol ; le goût de terroir y est très atténué, car toute traduction, si habile qu'elle soit, n'est guère qu'un à peu près. Cependant, telle qu'elle est, elle conserve encore une dose de naturel suffisante, une justesse d'expression assez forte pour donner une idée plus qu'approximative et relativement juste de l'œuvre initiale.

María del Carmen, fille n'ayant pour tout trésor que sa beauté, aime Pencho, garçon musclé et énergique, lequel, en jouant du couteau, blessa le jeune Javier, fils de Domingo. Craignant les poursuites judiciaires et l'inexorable sévérité des lois, Pencho a quitté Murcie et s'est réfugié à Oran. Et Carmen, dans le but de calmer la colère du vieux Domingo et de l'empêcher de dénoncer l'homme qu'elle adore, n'a pas hésité à apporter au blessé le réconfort de ses soins, à le veiller jour et nuit et à faire l'impossible pour endormir tout ressentiment dans le cœur du père et de l'enfant. Javier, dont une maladie qui ne pardonne pas épuise lentement les restes de vie, s'est senti renaître sous l'action bienfaisante de la sollicitude tendre de Carmen. L'amour a envahi le pauvre être. Ceci posé, la pièce commence.

Comme l'existence malade de Javier est en entier suspendue à l'amour de Carmen et que rien n'importe plus au moribond que cette affection despotique, Domingo, qui idolâtre son fils et n'entend pas perdre son unique rejeton, ne laisse à Carmen d'autre alternative que d'épouser Javier ou de voir Pencho livré à la justice. Car, en père implacable, il ne reculera pas devant l'odieux d'une dénonciation qui ne peut qu'être suivie d'effet, puisqu'il a en main la preuve indéniable de la culpabilité de Pencho.

Carmen, submergée de douleur et affolée de crainte, se résigne à accorder sa main à Javier et à se sacrifier pour Pencho. Celui-ci, de retour à Murcie, guette Carmen, finit par la joindre et dans une explication tumultueuse et grondante, arrache à Carmen le secret de son infidélité. Le récit du moyen employé par Domingo pour lui enlever Carmen exaspère l'amant ; le pacte conclu révolte son honnêteté foncière et il profite du moment où les familles de Domingo et de Carmen réunies célèbrent les fêtes des fiançailles, pour se dénoncer lui-même dans un mouvement d'indignation enflammée. Cette fois, Carmen, délivrée du cauchemar qui assombrissait son amour, n'a plus rien, ni personne à ménager, elle vole dans les bras de l'élu de son cœur. Pencho et Carmen se décident à fuir. Mais, alors, Javier, rassemblant ce qui lui reste de courage, traite Pencho de lâche. Une pareille injure veut du sang. Pencho accepte l'hospitalité de Javier pour pouvoir, la nuit venue, combattre contre son rival.

Ici se place la scène magistrale de la pièce, le moment pathétique, l'instant tragique où l'auteur d'un superbe coup d'aile enlève le spectateur dans les sphères de la grande émotion et lui communique le divin frisson.

Dans une chambre sombre et meublée sommaire-

ment Pencho attend l'heure de la rencontre. Quelques entrées et conversations sans importance, puis Javier paraît. Le sort va décider entre les deux jeunes gens, lorsque l'irruption imprévue de Domingo suivi du médecin oblige les deux rivaux à se dissimuler dans un réduit qui n'est séparé de la chambre que par un rideau. Le médecin avoue à Domingo attré que les espoirs qu'il lui avait prodigués touchant la santé de son fils étaient illusoire, qu'il lui faut se résigner à l'inévitable, que Javier est perdu irrémédiablement, et que c'est miracle qu'il puisse encore se tenir debout. Javier, accompagné de Pencho, s'avance blême et titubant, il écoute, comprend et, pris de défaillance, tombe dans les bras de son ennemi qui le reçoit fraternellement et le soustrait aux yeux de tous.

L'effet de ce coup de théâtre muet est énorme. Il est simple de toute la simplicité de la vérité, il est humain et grand. Ce malheureux condamné ne peut plus être un adversaire pour Pencho débordant de vie. On ne se bat pas contre un homme mortellement blessé ! Aussi, pour Pencho Javier n'est plus un ennemi. La pitié a touché son cœur. Devant ce pauvre être marqué du sceau fatal, sa haine est tombée. De son côté, Javier sent sourdre en lui un sentiment de tendresse confuse ; si prêt du terme les jalousies s'effacent, l'oubli des injures s'impose et puis une lueur de fraternité germe en son âme rasserenée par les approches de la mort.

La lutte qui se livre en lui aboutit au renoncement suprême. Il aide à la fuite de Carmen et de Pencho et l'œuvre se termine sur le baiser de réconciliation et de reconnaissance émue que donne Pencho au moribond sanctifié par le pardon, à l'adversaire de naguère, au frère d'aujourd'hui.

Ce dernier acte est admirable, absolument admirable.

La pièce fut jouée avec un merveilleux ensemble par MM. Gretilat, Chambreuil, d'Inès, Maupré, Bogar, Grégoire, Campana, Malavié, Bouvallet et par M^{mes} Ventura, Barsange et la fraîche M^{lle} de France d'un charme saillant d'oiseau jaseur.

Décors d'un goût exquis et fleuris à souhait, mise en scène heureuse et harmonieuse au son pittoresque coloré. Et triomphal fut le succès de cette pièce de belle complexion dramatique, poignante et fière en ses accès de chevalerie rustique, — pièce qui se suffit, certes, à elle-même au point de vue de l'intérêt, mais qui par ses façons, d'être quasi naïves, son frémissement de vie intérieure dénuée d'extériorités et de contingences, par la force de son contenu émotionnel, l'ingénuité de son héroïsme, appelle invinciblement le secours de la musique.

Quel musicien de l'école *vériste* aura l'idée d'illustrer de notes la pièce : *Aux jardins de Murcie* ?

Celui-là ne serait pas tant sot.

ANDRÉ CORNEAU.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE (Première insertion)

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1^{er} novembre 1912, M. CASANOVA PIERRE, maître d'hôtel au Royal-Hôtel à Monte Carlo, a acquis de M^{me} V^{ve} MAROCCO, le fonds de commerce de bar-restaurant et comestibles que cette dernière exploitait au pont de La Rousse, maison Léotard à Monte Carlo.

Les créanciers, s'il en existe, sont invités à former opposition sur le prix de vente, entre les mains de M. César Chiabaut, 13, rue Plati, à la Condamine, avant l'expiration d'un délai de dix jours, à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE (Premier avis.)

Suivant acte sous seings privés en date à Monte Carlo du cinq novembre mil neuf cent douze, enregistré, MM. VELSCH et HOLTZ, demeurant au Winter-Palace à Monte Carlo, ont cédé à M. et M^{me} GOREUX-LENTHERIC, demeurant à Paris, 1^{bis}, rue Lacaille, le fonds de commerce de Mode, Coiffures, Parfumerie,

sis au Winter-Palace, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

Les oppositions, s'il y a lieu, doivent être faites dans les délais légaux au Winter-Palace à Monte Carlo, sous peine de forclusion.

A. GOREUX.

Etude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE Publiée en conformité de l'Ordonnance Souveraine du 23 juin 1907.

(Deuxième insertion.)

Suivant acte reçu par M^e Alexandre Eymine, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le dix-sept décembre mil neuf cent douze, la Société en nom collectif « GUSTAVE REQUILLARD et fils » ayant son siège à Roubaix (Nord), a acquis de M^{me} MARIE-LOUISE-CONCETTA DE ANGELIS, marchande de Nouveautés, demeurant à la Condamine, rue Grimaldi, 10, veuve de M. PAUL GIRARD, le fonds de commerce de Nouveautés, Rouenneries, Soieries, etc. que la dite dame exploitait à la Condamine, rue Grimaldi, n^o 10, sous l'enseigne *Aux Armes d'Angleterre*, le dit fonds comprenant la clientèle ou achalandage, les meubles, objets mobiliers et le matériel servant à son exploitation, les marchandises, le nom commercial ou enseigne et tous accessoires.

Les créanciers de M^{me} Veuve Girard, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait effectué en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Eymine, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la présente insertion.

Monaco, le 31 décembre 1912.

(Signé) Alex. EYMIN.

AGENCE DEFRESSINE
8, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE (Deuxième insertion.)

Suivant acte sous signature privée en date à Monte Carlo du dix-sept décembre mil neuf cent douze, enregistré, M. HERCULE SANTINOLI, restaurateur, demeurant à Monte Carlo, a acquis de M. FRANÇOIS BOSIO, également restaurateur, demeurant à Monte Carlo, le fonds de commerce de Restaurant-Buvette que ce dernier exploitait à Monte Carlo, avenue Saint-Laurent, villa l'Inzerna.

Avis est donné aux créanciers de M. François Bosio d'avoir à faire opposition sur le prix de la vente dans le délai de dix jours à partir de la présente insertion, au domicile élu en l'agence Defressine à Monte Carlo.

Monaco, le 31 décembre 1912.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE (Deuxième Avis.)

Suivant acte sous seing privé en date à Monaco du 26 novembre 1912, enregistré, M^{lle} ZIMMERLI a acquis de M. AUGUSTE BERANGER le fonds de commerce de Comestibles, Epicerie, Denrées coloniales, avec vente de Pétrole et Essence, Vins et Liqueurs en bouteilles cachetées à emporter, exploité avenue Saint-Charles, n^o 27, à Monte Carlo.

Les créanciers, s'il en existe, sont invités à faire opposition, par lettre recommandée, sur le prix de la dite vente, entre les mains de M. EUGÈNE MIGLIORETTI, 3, rue du Milieu, à Monaco, dans le délai de dix jours à compter de la présente insertion, sous peine de déchéance.

Etude de M^e Charles TOBON, huissier,
30, rue du Milieu, 30, Monaco.

VENTE SUR SAISIE

Le jeudi 2 janvier 1913, à 2 heures du soir, dans un magasin sis à Monte Carlo, boulevard du Nord, villa

Richemond, il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques de meubles et objets mobiliers, consistant en : fauteuils, lit complet en fer, armoire, guéridons, galeries dorées, grands rideaux étoffe, bureau, tringles, toile blanche, toile à voile, satinette, stores, ressorts, coutil pour matelas, etc., etc.

Au comptant. 5 % en sus pour frais d'enchères.

Charles TOBON.

AVIS

M. Louis MARINO, boulanger, rue Terrazzani, n^o 7, Monaco, prévient ses fournisseurs et autres personnes pouvant consentir un crédit à son fils ROBERT-ANGE MARINO, qu'il ne répondra d'aucune dette, ce dernier ayant quitté le domicile paternel.

Société Anonyme Monégasque des Etablissements CIRO au capital de 250.000 francs.

AVIS

MM. les Actionnaires de la Société Anonyme Monégasque des Etablissements Ciro sont convoqués en Assemblée générale ordinaire, au siège social, galerie Charles III à Monte Carlo, le jeudi 30 janvier, à 4 heures du soir.

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2^o Rapport des Commissaires des comptes ;
- 3^o Approbation des comptes du premier exercice social (1911-1912) et décharge à qui de droit ;
- 4^o Nomination des Commissaires des comptes pour l'exercice 1912-1913 et fixation de leur rétribution ;
- 5^o Questions diverses.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

CARLÈS & PERUGIA

Direction : Place Cassini, NICE

L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

La Foncière

LA C^{ie} LYONNAISE
D'ASSURANCES MARITIMES
RÉUNIES.

Comp^{ie} d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances maritimes, transports-valeurs. Assur. contre les risques de séjour et de voyages dans le monde entier.

Lloyd Néerlandais

LA PLUS ANCIENNE
C^{ie} D'ASSURANCES
CONTRE LE VOL.

Assurances contre le vol, avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs ; contre le vol précédé ou suivi d'assassinat. Assurances des villas, châteaux, banques, églises, musées, bijoutiers et négociants en matières précieuses, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes et objets mobiliers de toute nature.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT { 1, place d'Armes, Condamine
et
Villa Le Vallonnell, Beausoleil.

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 19 octobre 1912. Quarante-cinq Actions de cent francs, au porteur, de la Société anonyme de Minoterie de Monaco, portant les numéros 641 à 660 inclus, 2216 à 2220 inclus, 4371 à 4380 inclus, 4401 à 4410 inclus.

Mainlevées d'opposition.

Néant.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1912.